

# COMMUNE DE CRISOLLES



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 AOUT 2024 A 19 HEURES 30

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-sept Août à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil Municipal de Crisolles, sous la présidence de Monsieur Gérard DELANEF, le Maire.

### Étaient présents :

<input checked="" type="checkbox"/> Gérard DELANEF	<input checked="" type="checkbox"/> Hervé BAROYER	<input type="checkbox"/> Rachel PEREIRA ARAUJO
<input checked="" type="checkbox"/> Gérard HARCHAOUI	<input checked="" type="checkbox"/> Jean BARRE	<input checked="" type="checkbox"/> Malika THIERRY
<input checked="" type="checkbox"/> Virginie BELLET	<input type="checkbox"/> Aude M'BANGAS	<input checked="" type="checkbox"/> Sylvain BAROYER
<input checked="" type="checkbox"/> Alain POREE DU BREIL	<input checked="" type="checkbox"/> Line MERLIER	<input checked="" type="checkbox"/> Nicolas POULAIN
<input checked="" type="checkbox"/> Christian MERLIER	<input type="checkbox"/> Laurence BOITEUX	

### Absent(s) ayant donné procuration :

- Aude M'BANGAS donne pouvoir à Gérard HARCHAOUI

### Absent (s) non excusé (s) :

- |   |                                     |                                     |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rachel PEREIRA ARAUJO | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input checked="" type="checkbox"/> Laurence BOITEUX      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

**Le quorum lors de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 23 Août 2024 n'ayant pas été atteint, la séance a été reportée au mardi 27 Août 2024.**

Le QUORUM est atteint, la séance est ouverte à 19h35

Nomination d'un secrétaire de séance :

Mr Nicolas POULAIN .est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir fait la lecture approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 juin 2024 et du PV du 23 Août 2024 pour absence de quorum.

Monsieur Hervé BAROYER indique que devant le commerce la haie sera à faire avant la rentrée scolaire, réponse de de Gérard DELANEF : ça sera fait dans la semaine.

# COMMUNE DE CRISOLLES



La séance est levée à 19 h 42 pour présentation de Calixte MADEJ pour le mémorial noyonnais de la résistance et de la déportation de la guerre de 1939-1945.

Reprise de la séance à 20h04

## DELIBERATION 40-2024 : MEMORIAL NOYONNAIS DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION DE LA GUERRE DE 1939-1945

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la création du Mémorial noyonnais de la Résistance et de la déportation de la guerre de 1939-1945, sur le territoire de la commune de Crisolles (Chemin des Hayettes). La commune porte le projet du mémorial, veille à sa réalisation puis à l'entretien des abords. (voir document joints)

Coût : 95 000 € + sculpteur :	100 751.87 €
Conseil Régional:	25.000.00 €
Conseil départemental :	35 263.15 €
Etat :	15 000.00 €
UMRAC Guiscard :	5000.00 €
UMRAC Noyon :	1000.00 €
Souvenir Français :	4 436.09 €
Commune : 20% des aides publiques :	15 052.63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>12</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Aude M'BANGAS.
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide :

**Article 1 :** D'accepter la création du Mémorial noyonnais de la Résistance et de la déportation de la guerre de 1939-1945, sur le territoire de la commune de Crisolles (Chemin des Hayettes). La commune porte le projet du mémorial, veille à sa réalisation puis à l'entretien des abords.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

## DELIBERATION 41 : DEVIS POUR L'ACHAT DU TRACTEUR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant le projet d'achat d'un tracteur de marque New Holland. Pour cela un devis a été réalisé par la société VIMO pour un montant de 43 804.00 € HT (voir document ci-joint).

La subvention est à hauteur de 35% , 2 places assises pour le tracteur .

# COMMUNE DE CRISOLLES



**Article 1 :** D'approuver la décision modificative du budget, faire un virement de la section de fonctionnement de 53 000 euros au compte 023, en recettes d'investissement : + 53 000 euros au compte 021, et en dépenses d'investissement : + 53 000 euros au compte 2157 (matériel et outillage technique)

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

## DELIBERATION 43-2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de prendre une délibération Afin de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat d'un tracteur de marque New Holland dont l'achat s'élève à 43 804.00 € HT. Le plafond de la subvention étant de 40 000 € HT avec un taux de 35 % (soit la somme de 14000 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>12</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Aude M'BANGAS.
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide :

**Article 1 :** D'accepter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'achat d'un tracteur de marque New Holland pour un montant de 43 804.00 € HT, pour un plafond de 40 000 € HT avec un taux à 35% (soit la somme de 14 000 €).

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

## DELIBERATION 44-2024 : ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'achat d'un tracteur de marque New Holland auprès de la VIMO, pour un coût de 43 804.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

# COMMUNE DE CRISOLLES



Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>12</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Aude M'BANGAS.
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide :

**Article 1 :** D'accepter le devis de l'entreprise VIMO d'un montant de 43 804,00 € HT pour l'achat d'un Tracteur de marque New Holland.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

## DELIBERATION 42-2024 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L' ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative afin de pouvoir faire l'acquisition d'un tracteur de marque New Holland d'un montant de 43 804.00 € HT.

De ce fait Monsieur le Maire expose qu'il est impératif d'avoir recours aux opérations suivantes :  
Le budget primitif ayant été voté en sur-équilibre sur la section de fonctionnement :

Faire un virement de la section de fonctionnement de 53 000 euros au compte 023

En Recettes d'investissement : + 53 000 euros au compte 021

En Dépenses d'investissement : + 53 000 euros au compte 2157(matériel et outillage technique).

Christian MERLIER : la décision modificative a-t-elle été transmise au Trésor Public ?

Gérard DELANEF : oui

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>12</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Aude M'BANGAS.
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide :

# COMMUNE DE CRISOLLES



Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>12</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Aude M'BANGAS.
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide

**Article 1 :** D'accepter l'achat du tracteur de marque New Holland pour un montant de 43 804.00 € HT, auprès de la VIMO.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

## DELIBERATION 45-2024 : MISE EN PLACE D'UN ENTRETIEN PROFESSIONNEL ANNUEL POUR LES AGENTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de mettre en place un entretien professionnel annuel pour les agents communaux. L'avis a été sollicité auprès du Comité Social Territorial qui a émis un avis favorable en date du 12/07/2024. A l'issue de cet entretien, sera rempli le document intitulé entretien d'évaluation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Noms et prénoms des votants		
Nombre de voix <b>POUR</b>	<b>12</b>	Gérard DELANEF, Gérard HARCHAOUI, Virginie BELLET, Alain PORÉE DU BREIL, Christian MERLIER, Hervé BAROYER, Jean BARRE, Line MERLIER, Malika THIERRY, Sylvain BAROYER, Nicolas POULAIN, Aude M'BANGAS
Nombre de voix <b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
Nombre d' <b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

des membres présents et représentés, décide

**Article 1 :** D'accepter la mise en place d'un entretien professionnel annuel pour les agents.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires et le charge de l'exécution de la présente délibération.

# COMMUNE DE CRISOLLES



## QUESTIONS DIVERSES

- Remboursement de l'assurance MMA de 1 164.10 €, suite au sinistre vol du 3 juillet 2024 dans le local des agents.
- Proposition de Aude LANDELLE pour le déploiement d'une signalétique pour valoriser les fruits rouges sur la commune aux entrées principales du territoire, notamment dans les communes ayant encore des producteurs de fruits rouges sur le territoire. Prise en charge financière par le pays des sources et Vallées et elle se charge de l'obtention des autorisations auprès de la DDT une fois l'emplacement défini par la commune.

Alain POREE DU BREIL : voir stationnement rue Marcel Merlier, Rue Neuve, Rue Belle Croix,  
Gérard DELANEF : et réduction de la vitesse.

Alain PORÉE DU BREIL : courrier pour la taille des haies sur 2 habitations qui gênent la visibilité et ou le passage des piétons. Une mise en demeure suivra si non réalisé.

Hervé BAROYER : entretien des espaces verts devant les commerces, il faudra le faire le lundi, étagères du commerce. Colis des aînés en cours de préparation d'un montant de 35 euros.

Virginie BELLET : les chocolats de Noël, faire un devis chez LECLERC.

Gérard HARCHAOUI : En cas de non-respect du PLU, faire un courrier au concerné.

Gérard HARCHAOUI : peut-on mettre une caméra qui donne chez le voisin ? Non

**Fin de la séance à 20 h 55**

**Le secrétaire de séance**  
**Nicolas POULAIN**

**Le Maire**  
**Gérard DELANEF**

